

## Communiqué

*Pour diffusion immédiate*

### ***En marche pour la parité***

Québec, 11 avril 2016 – Aujourd’hui, au pied du *Monument en hommage aux femmes en politique* de l’Assemblée nationale se sont réunis, à l’initiative du **Groupe Femmes, Politique et Démocratie** (GFPD), une centaine de citoyennes et de citoyens de toutes allégeances pour réclamer une Loi assurant la parité dans toutes les sphères de décision. Cet événement était coprésidé par Mme Pauline Marois, première femme première ministre du Québec et M. Jean Charest, ex-premier ministre à qui l’on doit le premier cabinet paritaire, mais surtout la *Loi sur la gouvernance des sociétés d’État* leur imposant désormais la parité au conseil d’administration.

Au cours de cette cérémonie, deux jeunes engagés envers la parité, Alicia et Vincent Angel-Despins, ont lu une déclaration réclamant cette loi, qui s’adressait à l’ensemble des éluEs de l’Assemblée nationale du Québec. La présidente du GFPD, Mme Micheline Paradis, a rappelé que ce geste s’inspire de la démarche même des suffragettes du Québec, qui a abouti, il y a de cela 76 ans, à l’obtention du droit de vote et d’éligibilité en avril 1940. Elle a invité les personnes présentes et tous les citoyens à signer la *Déclaration*. « Les militantes pour le droit de vote, Marie Gérin Lajoie, Idola St-Jean, Thérèse Casgrain ont été des pionnières, tout comme Claire Kirkland Casgrain, première femme députée et ministre à l’Assemblée législative en 1961, et première juge à la Cour provinciale, et dont la mémoire a été soulignée par une minute de silence. Ce sont des modèles de détermination qui ont inspiré le geste que nous posons aujourd’hui », d’affirmer Micheline Paradis, présidente du GFPD.

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie entend faire preuve d’autant de ténacité que ces femmes politiques tant qu’une loi garantissant la parité dans les principaux lieux de décision publics n’aura pas été obtenue.

#### **La parité : un objectif à atteindre au Québec**

Dans la *Déclaration*, on rappelle que la société québécoise, dite égalitaire, aurait pu évoluer d’elle-même vers une égalité de représentation des genres, et qu’une place équitable serait faite aux femmes dans les lieux de pouvoir administratifs, politiques et économiques. Or, il a fallu attendre 21 ans avant qu’une première femme députée soit élue, et près de 40 ans pour que leur nombre dépasse les 20%. Force est de constater que la parité n’advient pas « naturellement ».

...2

Les chiffres sont probants et parlent d'eux-mêmes : malgré que les femmes représentent plus de la moitié de la population québécoise, elles ne forment aujourd'hui que 28,1% des élus à l'Assemblée nationale<sup>1</sup>. De plus, le Québec prend du retard par rapport à d'autres pays dans le monde. Derrière le Rwanda (1<sup>er</sup>), la Suède (5<sup>e</sup>), le Mexique (7<sup>e</sup>), l'Angola (23<sup>e</sup>) ou encore le Soudan (45<sup>e</sup>), le Québec occupe le 50<sup>e</sup> rang en matière de représentation féminine dans les parlements, alors que plus d'une centaine de pays ont récemment adopté des lois et des initiatives concrètes pour atteindre la parité. « Il est plus que temps que le Québec s'inscrive dans cette tendance », d'ajouter la présidente.

### **La parité, principe démocratique**

Cette situation n'est plus acceptable aux yeux du GFPD et notre démocratie ne peut s'en satisfaire. Des obligations à la parité doivent être inscrites dans des règles claires, sans quoi rien ne garantit que les femmes soient partie prenante, un jour, à égalité avec les hommes, des décisions, dont elles subissent les effets actuellement. Cette tâche ne peut pas incomber uniquement aux femmes; elle relève d'une responsabilité institutionnelle.

« C'est pourquoi nous demandons que l'Assemblée nationale et le gouvernement prennent le leadership pour corriger ce déficit démocratique. Cela pourrait prendre la forme d'un chantier dans lequel la classe politique, les citoyens et des experts examinent les différentes options et propositions. À l'issue de ce chantier, le gouvernement devra légiférer pour assurer la représentation équitable des femmes et des hommes dans toutes les instances. Nous voulons voir advenir la parité dans les candidatures à tous les paliers de gouvernement, ainsi que dans les autres instances publiques et dans les processus de nomination », de déclarer Micheline Paradis.

« L'enjeu de la parité est maintenant devenu un devoir de leadership autant dans le secteur public que dans le secteur privé. Ce devoir exige un effort continu, car nous ne pouvons tenir pour acquis les gains obtenus à ce jour. Il s'agit d'une question de justice sociale », de dire M. **Jean Charest**, ex-premier ministre du Québec.

« Il faut miser sur les nouvelles générations. Il faut aussi nous assurer que nos institutions soient dans une dynamique de changement et non dans une position de blocage. À cet égard, vous comprendrez que j'appuie sans réserve votre proposition de mettre en œuvre un chantier qui examinera différentes options et propositions pour atteindre une juste représentation des femmes en politique », d'affirmer Mme **Pauline Marois**, ex-première ministre du Québec.

...3

---

<sup>1</sup> 39,3% au Conseil des ministres depuis le tout dernier remaniement. On est ici pratiquement dans la zone de mixité égalitaire 40%-60%.

**Une invitation à signer la *Déclaration* en ligne**

La *Déclaration En marche pour la parité*, initiée par le Groupe Femmes Politique et Démocratie, sera mise en ligne dès aujourd'hui à 13 h, sur la page Facebook conçue pour l'occasion [En marche pour la parité](#). Toutes et tous ceux qui sont en faveur de l'atteinte de la parité femmes-hommes dans les sphères décisionnelles publiques de la société québécoise sont invités à exprimer leur appui en la signant en grand nombre.

« Pendant l'année qui vient, nous travaillerons à la mise en commun des efforts des groupes et des personnes qui souhaitent soutenir l'atteinte de la parité aux instances politiques. L'an prochain, en avril 2017, les **Partenaires pour la parité** mesureront ce qui a aura été fait dans l'année », de conclure la présidente du CA du GFPD, Micheline Paradis.

Source : Groupe Femmes, Politique et Démocratie

Demande d'entrevue avec les membres du CA du GFPD:

**Nathalie Lavoie**, coordonnatrice aux communications, GFPD

Tél. : 418 658-8810, poste 28 - Cell. : 581 990-5305

Demande d'entrevue avec Mme Pauline Marois :

**Josée Jutras** - [josee.jutras12@gmail](mailto:josee.jutras12@gmail.com)

Demande d'entrevue avec M. Jean Charest :

**Grégory Larroque**, conseiller - 514 397-7830



## **Les membres du conseil d'administration du GFPD**

1. Micheline Paradis  
Présidente
2. Marie-Eve Proulx  
Vice-présidente
3. Thérèse Mailloux  
Trésorière
4. Marie Lavigne  
Secrétaire
5. Louise Pettigrew  
Administratrice
6. Alain Saulnier  
Administrateur
7. Pascale Navarro  
Administratrice
8. Jean-Pierre Charbonneau  
Administrateur
9. Alban D'Amours  
Administrateur